

Concentration des eaux
usées de la Mère
et de la Sorge

Entretien des collecteurs
de concentration

COMPTES

2019

Communes de
Chavannes-près-Renens,
Crissier, Ecublens,
Renens et Saint-Sulpice

**COMMISSION INTERCOMMUNALE
MEBRE-SORGE**

		Comptes 2019		Budget 2019	Comptes 2018
		Charges	Revenus		
		79'730.05	79'730.05	119'400.00 -119'400.00	134'231.23 -134'231.23
* 100	<u>Autorités</u>	<u>5'147.00</u>		8'100.00	5'922.00
100.3001	Traitements	675.00		700.00	675.00
100.3003	Jetons de présence	235.00		900.00	409.00
100.3185	Autorités, autres rémunérations	4'237.00		6'400.00	4'838.00
100.3199	Frais divers	0.00		100.00	0.00
<u>111</u>	<u>Administration</u>	<u>6'105.48</u>		6'300.00	6'156.48
111.3199	Frais divers	1'805.48		2'000.00	1'856.48
111.3526	Participation pour frais d'administration	4'300.00		4'300.00	4'300.00
<u>460</u>	<u>Ouvrages d'épuration</u>	<u>68'477.57</u>	<u>937.70</u>	105'000.00 -400.00	122'152.75 -46'434.25
* 460.3120	Energie éclairage voûtage	944.05		600.00	362.50
* 460.3144	Entretien des canalisations	26'147.35		52'000.00	73'940.85
* 460.3185	Honoraires surveillance ouvrages et expertises	27'108.20		51'000.00	46'504.20
460.3186	Assurances de choses	1'352.60		1'400.00	1'345.20
* 460.3800	Attribution au Fonds de rénovation des ouvrages	12'925.37		0.00	0.00
* 460.4360	Remboursements de tiers		937.70	-400.00	-27'277.90
* 460.4516	Subvention du canton		0.00	0.00	-19'156.35
<u>461</u>	<u>Participation des communes d'amont</u>	<u>0.00</u>	<u>78'792.35</u>	-85'000.00	-84'633.60
* 461.4526	Communes d'amont, taxes de transit		78'792.35	-85'000.00	-84'633.60
* <u>462</u>	<u>Participations des communes (Entente Mèbre-Sorge)</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	-34'000.00	-3'163.38
462.4526	Participations des communes aux charges nettes		0.00	-34'000.00	-3'163.38
462.4526.01	Commune de Chavannes-près-Renens	4.80%	0.00	-1'632.00	-169.55
462.4526.02	Commune de Crissier	47.50%	0.00	-16'150.00	-1'443.13
462.4526.03	Commune d'Ecublens	16.50%	0.00	-5'610.00	-546.30
462.4526.04	Commune de Renens	31.00%	0.00	-10'540.00	-984.15
462.4526.05	Commune de Saint-Sulpice	0.20%	0.00	-68.00	-20.25

Remarques

- 100 Rubrique fluctuant en fonction du nombre de séances tenues par la Commission intercommunale.
- 460.3120 Consommation électrique variant en fonction des interventions qui ont eu lieu dans le voûtage de la Mèbre. Un dysfonctionnement de l'interrupteur est à l'origine du dépassement de budget.
- 460.3144 Entretien courant des collecteurs : Fr. 12'427.10
Contrôle télévisuel de différents tronçons de collecteurs (y compris les curages) : Fr. 8'643.30
Curage des déversoirs : Fr. 3'707.35
TVA sur subvention reçue relative à la consolidation de la berge de la Mèbre à la rue du Simplon en collaboration avec la commune de Renens : Fr. 1'369.60
En 2018 : consolidation de la berge de la Mèbre à la rue du Simplon en collaboration avec la commune de Renens : Fr. 53'899.35 (voir remarques sous comptes 460.4360 et 460.4516).
- 460.3185 Prestations d'ingénieurs chargés de la surveillance et de la maintenance des ouvrages : Fr. 16'431.90
Mise à jour du PGEEi (Plan Général de l'Evacuation des Eaux intercommunal) : Fr. 2'715.40
Suivi du fonctionnement des débitmètres et dépouillement des relevés : Fr. 5'477.30
Calcul de la répartition entre communes : Fr. 3'472.30
Crédit sur honoraires du notaire concernant la cession d'un tronçon de collecteur à Epura : ./ Fr. 988.70
- 460.3800 L'entretien des canalisations, les honoraires concernant la surveillance des ouvrages ainsi que des expertises ayant été moins onéreux que prévu, aucune participation des communes n'est nécessaire pour cet exercice. L'excédent de produits est attribué au fonds de rénovation des ouvrages.
- 460.4360 Participation de SIE SA au paiement d'une prime d'assurance couvrant des dégâts que pourrait subir l'installation d'éclairage se trouvant dans le voûtage de la Mèbre : Fr. 413.80
Participation de SIE SA à l'installation d'une minuterie de l'éclairage du voûtage de la Mèbre : Fr. 254.90
Participation aux bénéficiaires des assurances choses de la Vaudoise : Fr. 269.--
En 2018 : refacturation à la commune de Renens des travaux effectués à la rue du Simplon (50%) : Fr. 26'949.70 (voir remarques sous comptes 460.3144 et 460.4516).
- 460.4516 En 2018 : subvention de la Direction Générale de l'Environnement relative aux travaux effectués à la rue du Simplon (au taux de 66% des travaux) (1/2 de la subvention totale) : Fr. 19'156.35.
(voir remarques sous comptes 460.3144 et 460.4360)
- 461.4526 Rubrique influencée par la variation de la perception de taxes de transit auprès de communes d'amont (Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Lausanne/Vernand, Jouxens-Mézery, Bussigny et Villars-Sainte-Croix).
- Comptes 2018 : 1'041'772 m³ d'eau de consommation à 9,2759 cts/m³
(en tenant compte d'une rectification de la consommation d'une importante entreprise)
- Prévision budgétaire 2019 : 909'000 m³ d'eau de consommation à 9,3518 cts/m³ (arrondi)
- Comptes 2019 : 842'532 m³ d'eau de consommation à 9,3518 cts/m³
- 462 Le calcul des participations des communes aux charges de l'entente est basé sur la nouvelle convention de répartition aux frais de fonctionnement votée par les communes de l'entente durant l'année 2015 : clé de répartition 2019 basée sur la consommation 2017.
Voir remarque sous compte 460.3800

**COMMISSION INTERCOMMUNALE
MEBRE-SORGE**

Tableau 2019 des comptes d'investissements par nature

501 Ouvrages de génie civil et d'assainissement

460.5010.209 Réhabilitation collecteur à Ecublens
secteur 9 Bois/Villars

460.6620.208 Subventions communales d'investissements

460.5010.210 Réhabilitation collecteur à Ecublens
secteur 10 Villars/Triaudes

Totaux

Dépenses	Recettes	+ Augmentation - Diminution
281'682.90	281'682.90	0.00
261'682.90		
	281'682.90	-20'000.00
20'000.00		20'000.00
281'682.90	281'682.90	0.00

Etat des comptes d'investissements du patrimoine administratif obligatoirement amortissables au 31.12.2019

Compte No	Désignation	Crédit accordé (HT)	Dépenses au 31.12.2019	Solde non utilisé	Subventions communales	Solde
460.5010.209	Réhabilitation collecteur à Ecublens, secteur 9 Bois/Villars	353'000.00	281'682.90	71'317.10	281'682.90	0.00
460.5010.210	Réhabilitation collecteur à Ecublens, secteur 10 Villars/Triaudes	337'000.00	20'000.00	317'000.00	0.00	20'000.00
	T O T A U X	690'000.00	301'682.90	388'317.10	281'682.90	20'000.00

**COMMISSION INTERCOMMUNALE
MEBRE-SORGE**

BILAN AU 31.12.2019

<u>910</u>	<u>Disponibilités</u>
9102	Banques
<u>913</u>	<u>Actifs transitoires</u>
9139	Actifs transitoires
<u>914</u>	<u>Investissements du patrimoine administratif</u>
9141	Ouvrages de génie civil et d'assainissement
<u>920</u>	<u>Engagements courants</u>
9200	Créanciers divers
<u>928</u>	<u>Financements spéciaux et fonds de réserves</u>
9281	Fonds de rénovation des ouvrages

T O T A U X

ACTIF	PASSIF
233'363.80	
233'363.80	
153'015.70	
153'015.70	
20'000.00	
20'000.00	
	48'426.65
	48'426.65
	357'952.85
	357'952.85
406'379.50	406'379.50

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge

Entretien des collecteurs de concentration

Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice

Préavis bouclé au 31 décembre 2019

Compte No	Désignation	Crédit accordé (HT)	Dépenses au 31.12.2019	Solde non utilisé	Subventions communales
460.5010.209	Réhabilitation collecteur à Ecublens, secteur 9 Bois/Villars	fr. 353'000.00	fr. 281'682.90	fr. 71'317.10	fr. 281'682.90

Ce préavis a été établi sur la base de soumissions d'entreprise. L'Entente Mèbre-Sorge a un calendrier relativement constant quant aux demandes de crédit d'investissement.

Les appels d'offres se font entre janvier et février. Les préavis sont discutés et validés par la Commission à la fin mars. Ensuite, les calendriers des préavis aux cinq Conseils communaux s'échelonnent de juin à octobre. Les adjudications peuvent se faire dès novembre et le début des travaux en janvier de l'année suivante.

Vu le calendrier ci-dessus, afin d'éviter une surprise au moment de l'adjudication qui arrive souvent huit mois après le dépôt des offres, le montant du préavis prend en considération les coûts de la deuxième ou troisième entreprise dans le classement. Il y avait une différence d'environ Fr. 40'000.— entre la première et la deuxième entreprise.

De plus, à chaque fois, il y a un montant de divers et imprévus d'environ 10 %. Jusqu'ici, l'Entente n'a pas dû subir des dépassements de coûts. Pour ce préavis, le montant des divers et imprévus s'élevait à Fr. 29'000.--

Les montants cumulés expliquent la différence entre le montant du préavis et le décompte final des travaux sur le secteur 9.